

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°16 semaine O3

Rencontres du 19 et 20 janvier 2019

I. Feuille de match arrivée en retard

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière
RFBRO53	19/01/2019	AS BRUFFIERE DEFONTAINE	O857790	15,00 €
RMBRO55	19/01/2019	ASPTT LAVAL	O534442	15,00 €

II. Feuille mal tenue

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNMRO54	20/01/2019	SNVBA	O449605	Joker du marqueur	Heure prévue du match erronée
PNMRO55	20/01/2019	ST HERBLAIN VB	O448335	Joker du marqueur	Total points erroné pour l'équipe de St Herblain (pavé résultats)
RFARO54	20/01/2019	LA ROCHE SUR YON VB	O858891	Joker du marqueur	Progression des points erronée pour les deux équipes au 1 ^{er} set
RFARO55	20/01/2019	USB VB	O448821	Joker du marqueur	25 ^{ème} point, score final de l'équipe de Bouguenais, non noté au 1 ^{er} set
RMARO52	19/01/2019	VENDRENNES VB	O858707	RAS	1 ^{er} TM du 5 ^{ème} , pour l'équipe de Vendrennes, non reporté au changement de côté
RMARO55	20/01/2019	USB VB	O448821	Joker du marqueur	25 ^{ème} point, score final de l'équipe de Riaillé, non noté au 3 ^{ème} set ; 25 ^{ème} point, score final de l'équipe de Bouguenais, non noté au 4 ^{ème} set

Joker du marqueur : un club a le droit d'être exonéré de pénalité pour feuilles mal tenue une fois dans l'année

III. Résultat non saisi, erroné ou en retard

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RMARO55	20/01/2019	USB VB	O448821	15,00 €	Score erroné au 3 ^{ème} set

IV. Marqueur non qualifié - Absence de marqueur

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RFAR051	20/01/2019	CONCORDE DE COUERON	0446533	20,00 €	Maxime GOURHAND a une licence VB
RFBR053	19/01/2019	AS BRUFFIERE DEFONTAINE	0857790	20,00 €	Angüne ECHASSERIEAU a une licence VB

Le marqueur et le marqueur assistant doivent impérativement avoir une licence encadrement ou dirigeant

(Publié le 24/01/2019)

(Publié le 28/01/2019)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.